

République Démocratique du Congo



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU CHEF DE L'ETAT
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
FÉLIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO,
CHEF DE L'ÉTAT, À L'OCCASION DU
« 1^{ER} FORUM NATIONAL SUR L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE »**

Matadi - RDC, Mardi 20 Août 2019

1^{er} FORUM NATIONAL SUR L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Matadi - RDC, Mardi 20 Août 2019



**Mesdames et messieurs les Députés nationaux et Sénateurs,
Mesdames et messieurs les Ministres nationaux,
Mesdames et messieurs les Députés provinciaux,
Monsieur le Gouverneur de la belle province du Kongo Central,
Mesdames et messieurs les Ministres provinciaux,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

C'est pour moi un honneur d'être parmi vous pour parler de la problématique de l'énergie électrique dans notre pays : son potentiel, sa gestion et son impact sur l'industrie et le développement durable.

Mon honneur est d'autant plus justifié que ce Forum est organisé dans la Province qui, à elle seule, regorge de près de la moitié du potentiel hydroélectrique du pays, évalué à plus de 100.000 Mégawatts, soit 44.000 Mégawatts pour le seul site d'Inga.

L'accès à l'électricité est au coeur de tous nos enjeux économiques, sociaux et environnementaux, car aucun développement n'est possible sans énergie. L'absence d'une énergie électrique stable et de qualité obère les intentions d'investir dans de nombreux secteurs, étant donné que les entreprises font face à des surcoûts importants pour s'approvisionner en électricité en dehors du réseau.

Au-delà de l'industrie de transformation, il faut noter que le développement de notre important potentiel minier dépend entièrement de l'offre en énergie électrique. Il en est de même pour la réalisation du port en eau profonde de Banana.

Au plan social, l'absence d'énergie électrique affecte le confort de vie des ménages. Elle occasionne une pénibilité accrue pour nos femmes et nos enfants, obligés de parcourir quotidiennement des dizaines de kilomètres pour s'approvisionner en bois de chauffe en vue de satisfaire leurs besoins domestiques.

Plus grave encore, l'Afrique perd chaque année six cent mille habitants qui succombent des suites d'intoxications liées à l'utilisation du charbon de bois.

De même, les personnes à faibles revenus sont les plus affectées par l'absence d'électrification moderne car le coût unitaire de l'énergie issue du charbon de bois ou de la bougie est supérieur à celui de l'électricité servie par le réseau.

Sur le plan environnemental, étant donné que plus de 90 % de l'énergie consommée en RDC provient du bois, l'absence de progrès dans la desserte en énergie propre et renouvelable constitue une menace directe pour nos forêts. Au rythme actuel d'accroissement de la population et de nos besoins en énergie, nos forêts sont menacées de disparition à l'horizon 2100.



Nous ne pouvons pas demeurer impassibles devant de tels drames. C'est pourquoi, j'ai demandé que l'accès à l'électricité soit inscrit comme la première des priorités économiques de mon programme pour le quinquennat. Notre pays connaissait une situation appréciable sur le plan énergétique depuis la colonisation jusqu'au développement des sites d'Inga 1 et 2.

Depuis la finalisation du site d'Inga II en 1982, la RDC n'a plus connu d'avancées significatives dans le développement de la production d'énergie électrique. En effet, en 1982, nous comptions environ 28 millions d'habitants pour une capacité installée de l'ordre de 2.442 Mégawatts. Nos capacités actuelles se situent à 2.625 Mégawatts pour près de 80 millions d'âmes. Pourtant, la politique énergétique adoptée en 2009 fixait comme objectif un accroissement des capacités installées de 360 Mégawatts par an.

En 2011, alors qu'on évaluait le taux d'accès à l'énergie pour nos populations à 9 %, la RDC s'inscrivait dans la résolution de l'ONU visant l'atteinte de l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030. Aujourd'hui, on évalue le taux d'accès à 8 %, ce qui confirme le recul.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

L'évolution peu reluisante du secteur de l'énergie électrique traduit la faiblesse des capacités de gestion et de planification en la matière.

Sur les 3 derniers projets de génération d'énergie hydroélectrique initiés dans le pays, 1 seul, celui de Zongo 2, a été mené à terme, en dépit des surcoûts enregistrés et de l'absence d'une infrastructure adéquate pour le transport de l'énergie produite.

Tirant les leçons de l'expérience, le législateur a jugé utile de procéder en 2014 à la libéralisation du secteur, avec l'objectif d'accroître significativement la production d'énergie électrique à travers des investissements privés.

En dépit de cette évolution décisive, les investissements massifs attendus dans le secteur de l'énergie électrique tardent à se matérialiser. Au nombre des obstacles persistants, on peut notamment citer :

- L'absence de textes d'application devant faciliter l'opérationnalisation de la loi n° 014/011 du 17 juin 2014 portant libéralisation du secteur de l'énergie électrique ;
- L'absence de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Énergie créée par la Loi n° 014/011 du 17 juin 2014 ;

- Le caractère inachevé du processus de transformation de la SNEL dans le cadre de la réforme des entreprises publiques ;
- La nécessité de mieux segmenter et organiser les 3 filières du secteur à savoir : la production, le transport et la distribution du courant électrique ;
- L'absence de l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieu rural et périurbain prévue par la Loi n° 014/011 du 17 juin 2014. En effet, proche de 1 %, le taux d'accès à l'électricité en milieu rural nécessite une prise en charge adéquate, qui prend en compte la création de mini réseaux locaux à travers l'exploitation du potentiel de 10.000 Mégawatts issus des pico, micro et mini centrales hydroélectriques, sur les 890 sites identifiés à travers les 145 territoires de la République ;
- La faible capacité des Provinces à gérer efficacement les projets en Partenariats-Public-Privé en général et les processus d'octroi de concessions en particulier.

**Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Nous avons la responsabilité historique de relever le défi de l'électrification de la République Démocratique du Congo. Nous devons vaincre le paradoxe d'un pays au potentiel électrique parmi les 5 premiers du monde, mais qui se trouve malheureusement au dernier rang dans le taux d'accès en électricité. C'est l'émergence de notre pays qui en dépend. Il y va aussi de la réussite des engagements africains et mondiaux pour la préservation de nos forêts et de notre planète.

Ainsi avec l'assainissement que nous comptons faire dans ce secteur porteur, je suis convaincu que les opérateurs économiques nationaux et étrangers trouveront l'opportunité de pouvoir investir dans ledit secteur.

Tout en souhaitant pleins succès à vos travaux, je vous exhorte à sortir de ce Forum avec des recommandations fortes qui appellent à l'accélération de l'action, car il y a urgence.

Sur ce, je déclare ouvert le 1er Forum national sur l'électricité.

Je vous remercie.